

CAP Agricole Jardinier Paysagiste

CAPA JP

Code RNCP : 38386

Diplôme de niveau 3

Objectifs de la formation

- Mise en place et entretien des végétaux
- Mise en place et entretien d'infrastructures paysagères
- Entretien des matériels
- Connaissance du secteur paysager
- Reconnaissance des végétaux

Modalités Pédagogiques

- Mise en situations réelles
- Jalons d'évaluation
- Travail collaboratif ...

Modalité de validation / Nom du certificateur

Formation diplômante délivrée par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

Nos différences

- 10 semaines de stage pour mieux appréhender le geste professionnel
- Des situations professionnelles basées sur de la pratique explicitée
- Des équipements de sécurité + SST + Certiphyto
- Des activités pratiques en chantiers réels 1 fois par semaine en moyenne
- Équivalent CACES Minipelle ou équivalent



Date de Formation



[Date de la prochaine session](#)



Voie de Formation

Formation continue en présentiel avec de la pratique sur le terrain

Public ciblé

- Demandeur d'emploi
- Porteur de projet
- Personne en reconversion
- Novice motivé par le monde du paysage

Pré-requis

- Aptitude physique
- Maîtrise des savoirs de base (français, mathématiques)
- Un niveau minimal en informatique
- Autonomie

Conditions d'inscription

- Ne pas être salarié
- Motivation
- Sans condition d'âge

Modalité de sélection

Tests de prérequis et entretien individuel
Réponse dans la semaine qui suit l'entretien



* Formation organisée avec le concours financier de la Région Centre-Val de Loire et de l'Etat dans le cadre du Pacte Régional Investissement pour les Compétences *



Chargée d'Ingénierie
07 63 74 80 17
02 48 70 55 15
bourges@cfppa.fr
Le Sollier CS18
18570 Le Subdry

Accessibilité aux personnes en situation de handicap



- Accompagnement Personnalisé Individuel
- Présence d'une Référente Handicap dans le centre
- Partenariat avec des structures adaptées : CFAS, MDPH, URAPEDA...
- Salles de cours accessibles aux personnes à mobilité réduite. Par contre en entreprise, cela relève de l'exceptionnel

Modalité et délais d'accès

- L'entrée en formation peut se faire de septembre à novembre
- Plus tard si le candidat a des acquis professionnels

Modalités d'Adaptation

A l'entrée en formation, chaque stagiaire a la possibilité de bénéficier d'un parcours individuel de formation

Durée de la Formation et modalités d'alternance

- 700h en centre
- 350h en entreprise

Principaux débouchés

- Salarié(e) en espaces verts
- Agent territorial
- Jardinier en espaces verts

Suites de parcours possibles

- Brevet Professionnel AP
- BAC Pro Aménagements Paysagers
- Certificat de Spécialisation

Indicateurs (Sessions 2022 & 2023)



*en relation avec le taux de présentation aux UCs



Site Spécifique
CAPA JP

Contenus Principaux de la formation

- Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux - 42h
- Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle - 42h
- Mobiliser des connaissances pour appréhender l'impact environnemental des pratiques professionnelles - 53h
- Effectuer des travaux liés à l'entretien des matériels et équipements - 63h
- Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager - 190h + Un herbier - 43h
- Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager - 175h + SST, Certiphyto, ... - 42h
- UCARE : Maintenance du matériel motorisé de l'entreprise du paysage - 50h

Modalités d'évaluation (Situation Professionnelle d'Évaluation)

SPE1: Entretien des végétaux - CP41 et CP6

SPE2: Entretien des infrastructures - CP42

SPE3: Mise en place de végétaux - CP51 et CP6

SPE4: Mise en place de structures - CG1.2, CG2.2 et CP52

SPE5: Réalisation personnelle - CG1.1 et CG2.1

SPE 6: Rapport de stage - CG3

SPE7: UCARE : Eléments décoratifs - CP7

SPE7 Bis : UCARE : Jardin vivrier - CP7

- Validation possible par bloc de compétences.
- 7 Capacités à acquérir pour obtenir le diplôme. Ils sont évalués à travers des situations professionnelles d'évaluation

Rémunération

- Indemnisation : en fonction des situations : Conseil Régional, France Travail...
- Indemnités région : entre 520 et 710 euros / mois

Les tarifs de formation

8 720 € finançable par le conseil régional ou autres dispositifs : PRF, CPF, Contrat Pro, France travail etc...

La date d'enregistrement de la certification

01-01-2024



Chargée d'Ingénierie
07 63 74 80 17
02 48 70 55 15
bourges@cfppa.fr
Le Sollier CS18
18570 Le Subdry